



Assemblée générale

Distr. générale
24 septembre 2002
Français
Original: arabe

Cinquante-septième session

Point 66 k) de l'ordre du jour

Désarmement général et complet :

**respect des normes relatives à l'environnement
dans l'élaboration et l'application des accords
de désarmement et de maîtrise des armements**

Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements

Rapport du Secrétaire général*

Additif

Table des matières

	<i>Page</i>
Réponses reçues des gouvernements	
I. Iraq	2

* Les renseignements contenus dans le présent document ont été reçus après la soumission du rapport principal.



Réponses reçues des gouvernements

Iraq

[Original : arabe]
[10 septembre 2002]

1. L'Organisation des Nations Unies a déployé des efforts considérables et sans relâche afin de mettre en évidence les dangers que font courir les armes nucléaires, les effets que ces armes ont sur l'environnement et la terrible menace qu'elles font peser sur l'humanité et sa civilisation. Les résolutions de l'Assemblée générale soulignent que les États doivent s'employer pleinement, par la voie des mesures qu'ils prendront, à assurer l'application des normes environnementales lors de la mise en oeuvre des traités et des accords. En outre, la prise en considération de ces normes constitue désormais un aspect essentiel de l'élaboration des instruments internationaux sur le désarmement et la limitation des armements tandis que la communauté internationale et ses organisations sont maintenant tenues de suivre de près cette question conformément aux critères qui ont été définis à la Conférence des Nations Unies de 1992 sur l'environnement et le développement et dans les accords pertinents.

2. Or, nous constatons que contrairement aux dispositions des instruments susmentionnés et aux résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU qui soulignent que les États Membres de l'Organisation doivent s'acquitter de leurs obligations en matière de protection de l'environnement, deux États Membres permanents du Conseil de sécurité qui sont les États-Unis et la Grande-Bretagne, ont violé délibérément et de manière répétée les obligations qui leur incombent en vertu des résolutions et accords relatifs au désarmement et à la limitation des armements pertinents. En effet, ces deux pays ont utilisé, pour la première fois, lorsqu'ils ont attaqué l'Iraq en 1991, une nouvelle génération d'armes radiologiques, en l'occurrence des obus renfermant de l'uranium appauvri dont ils se sont à nouveau servi en 1999 lors de leurs opérations militaires contre la Yougoslavie, alors qu'ils savaient pertinemment que ces armes étaient extrêmement nocives pour l'homme et pour l'environnement.

3. Les forces américaines et britanniques ont utilisé plus de 800 tonnes de munitions à l'uranium enrichi lors de l'agression qu'elles ont lancées contre l'Iraq en janvier 1991. Ces substances radioactives ont eu des effets désastreux sur l'environnement et sur la santé, fait des milliers de victimes, notamment parmi les enfants, les femmes et les vieillards et laissé des séquelles qui ne manqueront pas d'affecter les générations futures.

4. Il est scientifiquement prouvé que les obus renfermant de l'uranium à forte densité sont fabriqués à partir de déchets radioactifs qui sont le produit de la fabrication de combustibles et de bombes nucléaires. Lorsqu'ils touchent leur cible, qui peut être aussi bien un char qu'un véhicule blindé ou un édifice, ces obus émettent des substances chimiques et radioactives qui se répandent ensuite sur de vastes surfaces et vont contaminer l'atmosphère, le sol, la flore et la faune, pour des centaines de générations à venir, l'uranium appauvri ayant une durée de vie de 4,5 milliards d'années. On mesure donc les conséquences catastrophiques et terrifiantes que ces armes de destruction massive peuvent avoir sur l'environnement et sur la vie humaine en Iraq. L'exposition à l'uranium appauvri a des effets sur les reins, le foie, le système immunitaire, le système reproductif de même qu'il provoque des malformations congénitales et est à l'origine de différents types de cancers.

L'utilisation aveugle et à large échelle de ces armes de destruction a entraîné une multiplication des cas de cancers, notamment des leucémies et des lymphomes, en Iraq, plus particulièrement dans les gouvernorats du Sud où ces instruments de mort ont été utilisés.

5. Dans une étude consacrée aux risques que l'uranium appauvri fait courir à la santé, étude dont la première partie a été publiée en mai 2001, et la deuxième en mars 2002, la Royal Scientific Society (Académie royale des sciences) britannique a révélé que l'uranium appauvri contaminait l'eau potable et les eaux d'irrigation, exposant ainsi la population civile des régions touchées à de nombreux dangers. L'inhalation ou l'ingestion d'importantes quantités de poussières, de terre ou d'eau contaminées par des substances radioactives peut être à l'origine de maladies des reins et accroît les risques de cancer du poumon. Le chercheur allemand Siegwart Horst Gunther a affirmé que dans la région, 500 000 personnes au moins souffraient de maladies

directement imputables aux obus à l'uranium appauvri que les États-Unis avaient utilisés pendant la deuxième guerre du Golfe, que les zones touchées par ces obus étaient des zones désertiques et que les particules radioactives en suspens dans l'atmosphère étaient transportées par le vent dans d'autres régions, ou s'infiltraient, par l'intermédiaire des eaux de pluie, dans le sol ou elles contaminaient les nappes aquifères ainsi que les plantes et les arbres. M. Gunther a précisé que les États-Unis étaient au courant de ses travaux et savaient que les obus incriminés pouvaient entraîner une destruction totale du système immunitaire, notamment chez les enfants, provoquer des ulcères de la peau et des accès de fièvre aphteuse analogues à ceux dont sont victimes les animaux, causer des insuffisances hépatiques et rénales et être à l'origine de malformations congénitales, de leucémies et de lymphomes ainsi que de différents autres types de cancers tels que le cancer de la moelle épinière et le cancer des os.

D'autre part, dans une déclaration faite à Genève le 7 mars 2002, M. Pekka Haavisto, le Président de l'équipe du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) chargée d'étudier l'impact environnemental des munitions à l'uranium appauvri employées pendant le conflit du Kosovo en 1999, a indiqué que son équipe avait constaté une contamination à large échelle mais à faible teneur en uranium appauvri, en Serbie et au Monténégro, qu'elle avait trouvé deux années après la fin du conflit au Kosovo, des particules d'uranium appauvri en suspension dans l'atmosphère, redoutait qu'une modification du sol n'entraîne une diffusion des particules d'uranium dans l'atmosphère et estimait qu'il y avait tout lieu de craindre que ces particules ne s'infiltrèrent dans les eaux souterraines.

À lire ces conclusions qui émanent d'une instance des Nations Unies et portent sur une région où les quantités d'uranium appauvri utilisées étaient bien inférieures à celles qui avaient été employées en Iraq, on mesure l'ampleur de la catastrophe qui s'est abattue sur l'Iraq.

6. Compte tenu de ce qui précède, il est absolument indispensable que la communauté internationale, représentée par ses principales instances compétentes en matière de désarmement, oeuvre résolument à la conclusion d'une convention sur l'interdiction de l'utilisation de munitions à l'uranium appauvri dans l'armement, ainsi qu'au renforcement des instruments

internationaux en vigueur dans le domaine de la protection de l'environnement, en recherchant des mécanismes d'action et des mesures complémentaires qui puissent inciter les parties internationales à se conformer à ces instruments et à respecter les normes environnementales.